

République Française
Département SEINE ET MARNE
Commune de Bourron Marlotte



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/06/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	16	23

Vote
A l'unanimité
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE

Le : 07/06/2024

Et

Publication ou notification du :

07/06/2024

L'an 2024, le 5 Juin à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Bourron Marlotte s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur VALENTE Vitor, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 17/05/2024 et affichés à la porte de la Mairie le 18/05/2024.

Présents : M. VALENTE Vitor, Maire, M. BOUILLETTE Lionel, M. BREGERE-MAILLET Jean, Mme BRUDER-CAUQUIL Marie-Claude, M. BUIRON Alain, Mme CERCEAU Christelle, M. COLAS Christophe, M. DE FARIA CASTRO Custodio, Mme DUWEZ Nathalie, M. GANDON Jean-Charles, Mme HAMEL Catherine, M. KECK Frédéric, Mme LAVAUZELLE Laurence, Mme MOURICHON Véronique, Mme PAYAN Chantal, M. PETIT Yves

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BALOUZAT Alain à M. DE FARIA CASTRO Custodio, M. CAPOIS Guillaume à M. VALENTE Vitor, Mme GREMY Dominique à M. BUIRON Alain, M. HAGARD Stéphane à M. COLAS Christophe, Mme LOTT Myriam à Mme HAMEL Catherine, Mme PACTON Stéphanie à Mme LAVAUZELLE Laurence, Mme SCHAPPACHER Karine à Mme DUWEZ Nathalie

A été nommé(e) secrétaire : Mme DUWEZ Nathalie

C2024_19 – Élection d'un Adjoint - Annule et remplace la délibération C2024_10 du 3 avril 2024

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que Monsieur le Sous-Préfet lui a fait part de l'illégalité de la délibération n°C2024_10 du 3 avril 2024, relative à l'élection de Monsieur De Faria Castro au poste de 2^{ème} Adjoint.

En effet, la démission de Monsieur Capois devait être acceptée à compter du 2 avril 2024. Or, suite à une demande de renseignements complémentaires, l'acceptation de démission n'a été prise en compte qu'au 9 avril 2024. L'élection ne pouvait donc pas avoir lieu le 3 avril 2024.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de procéder, une nouvelle fois, à l'élection pour le poste de 2^{ème} adjoint.

Monsieur le Maire **rappelle** qu'en application de l'article L2122-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal doit procéder au remplacement du poste d'adjoint devenu vacant.

Comme il vous l'a été précédemment expliqué, le CGCT dans son article L2122-7-2 précise que « *quand il y a lieu de désigner un ou plusieurs adjoints, ceux-ci doivent être choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder.* »

Il est **rappelé** également au Conseil Municipal que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

L'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un, sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Si après deux tours de scrutin, le candidat n'a pas obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

.../... (suite de la délibération C2024_19

Monsieur le Maire propose la candidature unique de Monsieur Custodio **DE FARIA CASTRO** et propose à l'assemblée de ne pas voter à bulletin secret.

Scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 16

Nombre de votants : 23

Nombre de suffrages blancs (art. L 65 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages expérimés: 23

Monsieur le Maire **informe** que la délibération C2024_10 du 3 avril 2024 est annulée et **déclare** Monsieur Custodio **DE FARIA CASTRO** installé en qualité de troisième adjoint et l'installe dans ses fonctions.

Il **ajoute** que la délégation de fonctions donnée à Monsieur Custodio **DE FARIA CASTRO**, sera le Développement Économique, le Commerce et le Tourisme.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

A Bourron-Marlotte, le 06/06/2024

Secrétaire de séance,
Nathalie DUWEZ

Le Maire,
Vitor VALENTE

